

Field Trial Retriever Action de Chasse et Action de Chasse sur Gibier Naturel

Modification du mode d'engagement – octobre 2014

Ces FT « Open » sont réservés aux chiens titulaires d'un CACT ou d'une RCACT à l'anglaise en France (ou équivalence pour les concurrents étrangers).

Ils sont généralement limités à 12 chiens mais peuvent accueillir plus de concurrents suivant les possibilités liées à la chasse. La nouvelle méthode énoncée ci dessous sera appliquée aux FT organisés ou co-organisés par l'ASUR. L'objectif est de donner l'opportunité de concourir à un maximum de concurrents et d'essayer de mettre en place des concours de 24 chiens sur deux jours.

Demande de participation à un Field Trial Action de Chasse Gibier Naturel ASUR :

Remplir la feuille d'engagement que vous trouverez sur le site de l'ASUR (www.asur-retriever.com) et la renvoyer au secrétariat de l'ASUR par mail ou par courrier (dans un **déla maximal de 15 jours** avant la date de l'épreuve) :

- par mail : asur.contact@gmail.com
- par courrier à Mlle Anne Besnard, 2 rue du Puits, Résidence St Jacques, 41100 VENDOME

Le règlement n'est pas demandé à ce stade. L'objectif est de définir le type de FT en fonction du nombre de chiens, du nombre prévu d'oiseaux ainsi que des possibilités de la chasse qui accueille le concours.

Différents formats pourront donc être utilisés :

- 2 FT différents de 1 jour
- 1 seul FT de 2 jours

Si malgré cela, le nombre de chiens inscrits devait être trop important par rapport à la journée de chasse, **un tirage au sort serait effectué afin d'attribuer les places.**

Sur un même week-end, lorsqu'il y aura 2 Fields de 1 jour, la priorité sera donnée aux concurrents qui souhaitent participer les 2 jours.

La priorité sera également donnée aux adhérents de l'ASUR.

Engagement définitif

Après la date de clôture des engagements, le tirage au sort sera effectué (si nécessaire). La liste définitive des participants sera ensuite communiquée aux concurrents (liste exhaustive participants et réserves).

Tout engagement devra être réglé en amont ou le jour du concours.

Toute personne figurant dans la liste des participants qui se désisterait devra régler son engagement à l'ASUR.